

La Macif organise le 2^e forum des aidants parisiens et renouvelle son engagement auprès de cette population

À l'occasion de la Journée Nationale des Aidants le 6 octobre, le groupe Macif organise la deuxième édition du « Forum des Aidants parisiens », dans ses locaux parisiens⁽¹⁾.

L'objectif de cette journée est triple :

- Accompagner les aidants afin qu'ils identifient les bons acteurs parmi les associations, les institutionnels et ceux du secteur du bien-être et de la santé,
- Informer et sensibiliser les aidants sur leur santé, leur finance ou toutes questions lors de table rondes et points d'informations,
- Permettre aux aidants de se rencontrer, de s'autoriser un moment de répit, de rompre l'isolement et de lutter contre l'épuisement.

Le Groupe qui fait figure d'éclaireur sur cet enjeu de société vient d'intégrer des mesures complémentaires à la loi Mathys⁽²⁾. En effet, au travers de la modernisation de son modèle social signé en mars 2018, la Macif complète et renforce ses dispositifs à l'égard des aidants. Ces dispositifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

- ● Notre rôle d'assureur mutualiste est de protéger les individus en contribuant notamment à leur autonomie et ce, tout au long de leur vie. Nous déployons à ce titre de multiples actions spécifiques à la population des aidants pour les accompagner dans leur rythme du quotidien, les aider à rompre l'isolement ou encore lutter contre l'épuisement physique et psychologique. Par ailleurs, notre mission consiste également à sensibiliser le grand public sur cette thématique qui concerne onze millions de Français. ● ●

Alain Montarant, Président du groupe Macif

Forum des Aidants Parisiens – 6 octobre : un événement dédié aux aidants

La Macif est investie depuis plus de quinze ans auprès de cette population. Après avoir réaffirmé son rôle d'acteur majeur au service de la population des aidants, en intégrant le conseil d'administration du Collectif Je t'Aide (ex-Journée Nationale des Aidants) en 2017, le Groupe organise pour la deuxième année consécutive le rassemblement parisien destiné aux aidants.

Lors de cette journée dédiée à la **simplification de la vie des aidants**, une trentaine de partenaires institutionnels et associatifs⁽³⁾ seront présents pour les accompagner dans leur **recherche de solutions administratives, médicales, ou encore de bien-être**. L'objectif étant la mise en relation avec des **acteurs de proximité**.

Les aidants rencontrant souvent une difficulté à prendre conscience de leur situation personnelle, la Macif souhaite les accompagner en les sensibilisant au moyen de tables rondes et points d'informations, centrés sur des thématiques auxquelles ils sont quotidiennement confrontés :

- L'entrée en EHPAD, le maintien à domicile, les aides financières, la prévention, les aides techniques, le répit ou encore la formation.

Au-delà des aspects informatifs et opérationnels, ce forum sera l'occasion pour les aidants de profiter d'un moment de détente. Il s'agira pour les participants de prendre du recul vis-à-vis de leur rythme du quotidien. Pour ce faire, de nombreux ateliers seront animés par des professionnels de **médecines douces** (massages, yoga, réflexologie...) et d'**esthétique** (mise en beauté, coiffure, manucure...).

Pour les aidants salariés de la Macif

Dans le cadre de la modernisation de son modèle social, les mesures prévues, à destination des aidants salariés du groupe Macif, sont réparties en trois volets :

Aménagements temporaires de l'organisation du travail⁽⁴⁾

Afin de permettre aux salariés en situation d'aidant familial d'accompagner leur conjoint, enfants mineurs ou enfants majeurs à charge, l'Accord Qualité de vie au Travail du Groupe prévoit la possibilité un aménagement temporaire d'horaire et/ou de la durée du travail pour répondre au besoin de disponibilité et de flexibilité du salarié.

L'accord relatif à la durée et à l'organisation du temps de travail instaure un temps partiel de droit pour les salariés en situation d'aidant d'un parent (père ou mère), d'un conjoint ou d'un enfant.

Congés⁽⁵⁾

Un salarié dont l'un des proches serait devenu dépendant ou gravement handicapé peut bénéficier du « congé de proche aidant » et ainsi cesser temporairement son activité professionnelle ou réduire sa durée du travail en bénéficiant d'une bonification de sa rémunération à temps partiel.

Le salarié pourra selon son cas :

- prendre une période de congé continue durant laquelle il cesse toute activité professionnelle,
- prendre une période de congé fractionné,
- prendre une période de travail à temps partiel

Autres mesures ⁽⁶⁾

Des actions de sensibilisation sont également prévues à destination des salariés aidants. De la même manière, des prêts peuvent être octroyés dans certaines situations.

En 2017, le groupe Macif a publié le guide pratique « être aidant et travailler » avec le soutien de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, apportant ainsi des réponses et solutions à plus de six millions d'aidants qui ont une activité professionnelle.

Des prestations d'assistance pour soulager les aidants au quotidien

Consciente depuis de nombreuses années de l'urgence des enjeux liés à la perte d'autonomie, à la dépendance et à l'aide aux aidants, la Macif propose des solutions adaptées dans ses contrats.

Les contrats Garantie Autonomie & Garantie Santé⁽⁷⁾ de la Macif sont équipés de prestations qui soulagent le quotidien des aidants tout au long de la prise en charge de l'aidé :

- **Début de la situation d'aidant** : bilan des besoins de l'aidé et des solutions administratives, financières à prévoir
- **Aggravation de l'état de santé de l'aidé** : évaluation des aménagements du domicile à prévoir, mise en relation avec des prestataires agréés et mise en place d'un service de téléassistance⁽⁸⁾
- **Hospitalisation de l'aidant** : mise en place d'un relais comprenant la prise en charge du déplacement d'un proche, l'intervention d'un auxiliaire de vie, le portage de repas
- **Fatigue de l'aidant** : possibilité de faire appel à un psychologue et à des services d'aide à domicile
- **Installation de l'aidé en établissement spécialisé** : mise en relation avec une entreprise de déménagement et prise en charge du nettoyage du logement quitté.

6 octobre: première édition du Prix Initiatives Aidants en présence d'Agnès Buzyn

Le collectif **Je t'Aide**, en partenariat avec la Macif, remettra les **Prix Initiatives Aidants⁽⁹⁾**, qui récompensent des projets innovants autour de la santé physique ou mentale des aidants, à cinq lauréats qui recevront la somme de 3 000 € chacun. Le lauréat « coup de cœur » bénéficiera également d'un accompagnement en communication. Le jury est composé de personnalités publiques, d'entrepreneurs, d'aidants ou encore d'académiques. **Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, sera présente à l'événement** qui se déroulera au Tank dans le 11^e arrondissement de Paris.



Retrouvez toutes les informations sur les prestations du Groupe, actions régionales de sensibilisation et conseils à destination des aidants sur le site Macif dédié <http://www.aveclesaidants.fr>

(1): 17-21 Place Etienne Pernet

(2): La loi du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade, dite loi Mathys, est une loi française. Ce texte est inspiré d'une situation réelle d'entre-aide où des salariés avaient fait part de leur solidarité envers un collègue, avec l'accord de leur entreprise.

(3) : CRAMIF, Ligue contre le cancer, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Prévention retraite Île de France, Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, Paris Domicile (Service d'aide à domicile de la ville de Paris), JADE (Jeunes Aidants Ensemble), Ephata (Conseil conjugal et familial, accompagnement des aidants), La compagnie des aidants, Handéo, Avec nos proches, LogiVita, Astar ICF (Centre de formation santé, médico social, services à la personne), CLIC Paris Ouest (Centre Local d'Information et de Coordination), Autonomie Paris Saint-Jacques, Maison des Aînés et des Aidants... (liste non-exhaustive)

(4) : Article 3.5.3.2 – aménagements temporaires de l'organisation du travail – Accord Groupe Macif relatif à la qualité de Vie au Travail – 29 mars 2018 et Article 4.11.2 de l'accord Groupe relatif à la durée et à l'organisation du temps de travail – 29 mars 2018

(5) : Article 3.5.3.4 – Congés de proche aidant - Accord Groupe Macif relatif à la qualité de Vie au Travail – 29 mars 2018

(6) : Articles 3.5.3.1 et 3.5.3.6 – Congés de proche aidant - Accord Groupe Macif relatif à la qualité de Vie au Travail – 29 mars 2018

(7) : Les contrats Garantie Santé et Garantie Autonomie proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité et adhérentes à la mutualité Française. Les prestations d'assistance de ces contrats sont assurées par IMA ASSURANCES, entreprise régie par le code des assurances

(8) : prise en charge des frais d'installation par Macif-Mutualité et jusqu'à 3 mois d'abonnements

(9) : événement sur invitation



Groupe d'assurances aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5,3 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,2 milliards d'euros en 2017.
Plus d'infos sur www.macif.fr